

Concours de plaidoiries 2014
Désignation des membres participants aux différents jurys

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 38

LE 28 NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 novembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 4 à la question n° 39), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 6), M. LEFEBVRE François (de la question n° 4 à la question n° 39), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 7), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire (de la question n° 3 à la question n° 39), M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 39), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 4 à la question n° 39), M. BOUDIER Jacques (de la question n° 6 à la question n° 39), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à la question n° 14), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 6 à la question n° 39), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 1 à la question n° 3), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 7 à la question n° 39), M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 3), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 8 à la question n° 39), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 2), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 3), M. BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme EMO Céline (de la question n° 15 à la question n° 39), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 5), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (à la question n° 3 et de la question n° 7 à la question n° 39), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 8 à la question n° 39), Mme EMO Céline à Mme DUPONT Danièle (de la question n° 15 à la question n° 39), Mme SANOKO Barkissa à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 5), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. LAPENA Christian.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le Mémorial de Caen organise chaque année un concours de plaidoirie sur 3 jours qui porte sur un cas concret de violation des droits de l'homme dans le monde. Ce concours, créé il y a 20 ans pour les avocats du monde entier, a été élargi aux élèves avocats français ainsi qu'aux élèves des lycées français ; une journée étant réservée à chaque catégorie de candidats.

Mme Marie-Paule VOISIN DAMBRY, avocat honoraire et première vice-présidente de l'école des avocats du Nord-Ouest (IXAD) et Mme Marie-Dominique CARPENTIER, retraitée du personnel d'encadrement de l'Education Nationale et ancienne professeure de lettres travaillent conjointement avec les services de la ville de Dieppe sur un projet similaire pour la région dieppoise.

Ce projet consiste à faire plaider chaque année les élèves volontaires scolarisés dans le second cycle de 6 établissements de Dieppe et de sa région, sur un cas individuel de grave violation des droits de l'homme dans le monde ou dans leur environnement proche ; cette violation devra s'être produite soit à l'époque actuelle soit au cours des 80 dernières années.

Les objectifs sont :

- de promouvoir l'oralité, d'apprendre à choisir, à construire et rédiger un argumentaire avec clarté et à l'exposer avec éloquence et conviction,
- de sensibiliser les élèves à la défense des droits humains.

Ce premier concours se tiendra le dimanche 9 février 2014 à partir de 14 h 00, au Casino sous la présidence de Mme Marie-Thérèse FAINSTEIN.

Un groupe de travail a été constitué, chargé de mettre en œuvre ce concours notamment d'en définir les modalités d'organisation et d'établir le règlement intérieur ci-annexé.

Considérant qu'il convient aujourd'hui de désigner les élus appelés à siéger aux jurys de la pré-sélection et au jury final conformément aux articles 9 et 14 dudit règlement,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- pour siéger aux jurys de la pré-sélection :

. M. Hugues FALAIZE, au titre de 1er adjoint, en tant que membre titulaire,

. M. Frédéric ELOY, au titre de la délégation culturelle, en tant que membre titulaire,

. et Mme Françoise COTTARD, au titre de la délégation à la formation, en tant que membre suppléant.

- pour siéger au jury final :

. Monsieur le Maire, en tant que membre titulaire,

. Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON au titre de la délégation à l'éducation en tant que deuxième membre titulaire,

. et Mme Sabine AUDIGOU au titre de la délégation aux saisons culturelles, en tant que membre suppléant.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--